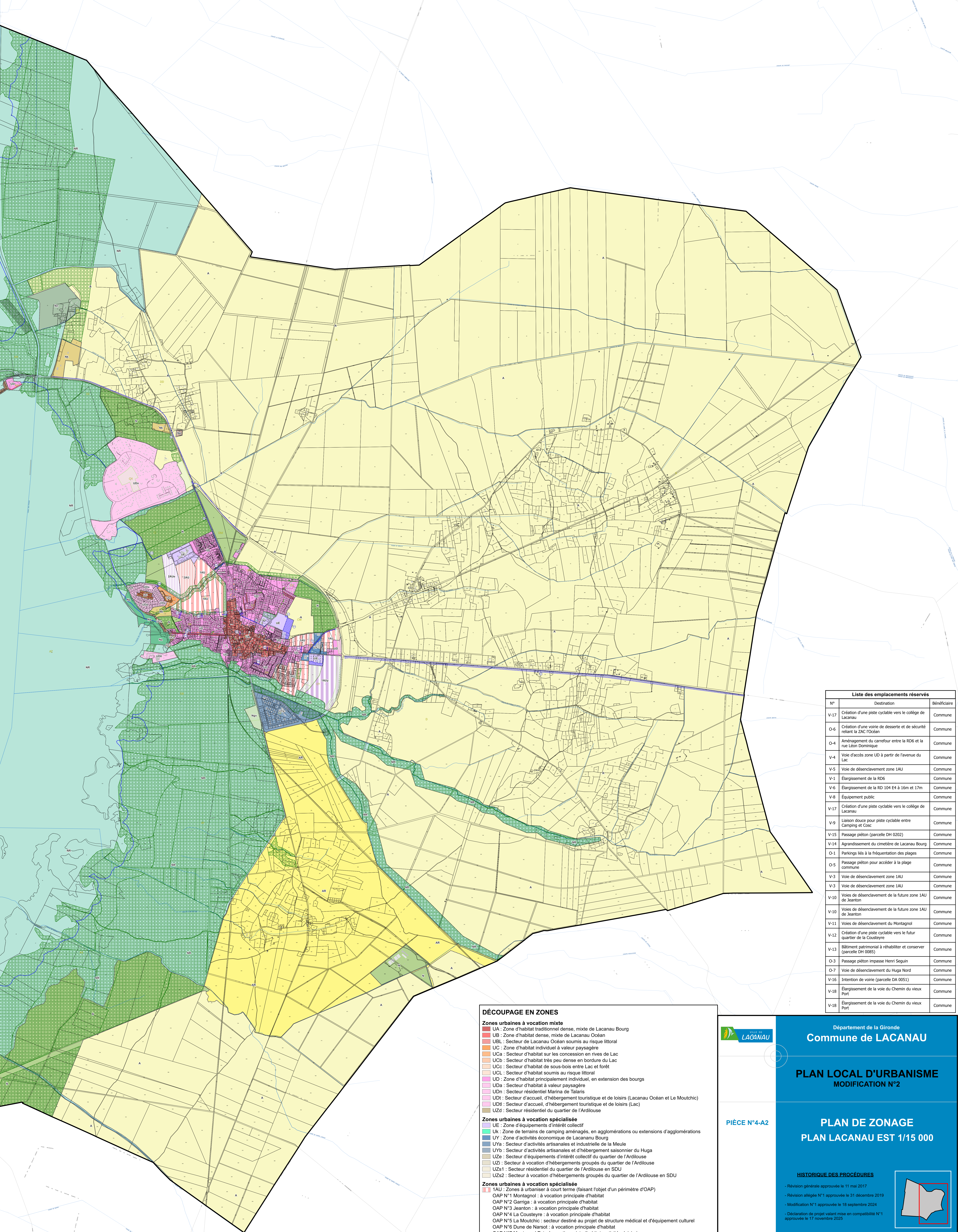




DISPOSITION DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Espace boisé classé
- Espaces verts protégés
- Bande littoral
- Boisement et arbres à protéger
- Eléments de patrimoine à protéger

DISPOSITION DE PROTECTION ET INTENTIONS OPÉRATIONNELLES

- Emplacement réservé
- Ligne de recul à respecter

DÉCOUPAGE EN ZONES

- Zones urbaines à vocation mixte**
- UA : Zone d'habitat traditionnel dense, mixte de Lacanau Bourg
 - UB : Zone d'habitat dense, mixte de Lacanau Océan
 - UBL : Secteur de Lacanau Océan soumis au risque littoral
 - UC : Zone d'habitat individuel à valeur paysagère
 - UCa : Secteur d'habitat sur les concession en rives de Lac
 - UCb : Secteur d'habitat très peu dense en bordure du Lac
 - UCc : Secteur d'habitat de sous-bois entre Lac et forêt
 - UCL : Secteur d'habitat soumis au risque littoral
 - UD : Zone d'habitat principalement individuel, en extension des bourgs
 - UDa : Secteur d'habitat à valeur paysagère
 - UDn : Secteur résidentiel Marina de Talairis
 - UDI : Secteur d'accueil, d'hébergement touristique et de loisirs (Lacanau Océan et Le Moutchic)
 - UDli : Secteur d'accueil, d'hébergement touristique et de loisirs (Lac)
 - UZd : Secteur résidentiel du quartier de l'Ardilouse
- Zones urbaines à vocation spécialisée**
- UE : Zone d'équipements d'intérêt collectif
 - UK : Zone de terrains de camping aménagés, en agglomérations ou extensions d'agglomérations
 - UY : Zone d'activités économique de Lacanau Bourg
 - UYa : Secteur d'activités artisanales et industrielle de la Meule
 - UYb : Secteur d'activités artisanales et d'hébergement saisonnier du Huga
 - UZ : Secteur d'équipements d'intérêt collectif du quartier de l'Ardilouse
 - UZI : Secteur à vocation d'hébergements groupés du quartier de l'Ardilouse
 - UZs1 : Secteur résidentiel du quartier de l'Ardilouse en SDU
 - UZs2 : Secteur à vocation d'hébergements groupés du quartier de l'Ardilouse en SDU
- Zones urbaines à vocation spécialisée**
- 1AU : Zones à urbaniser à court terme (faisant l'objet d'un périmètre d'OAP)
 - OAP N°1 Montagnol : à vocation principale d'habitat
 - OAP N°2 Garriga : à vocation principale d'habitat
 - OAP N°3 Jeanton : à vocation principale d'habitat
 - OAP N°4 La Cousteyre : à vocation principale d'habitat
 - OAP N°5 La Moutchic : secteur destiné au projet de structure médical et d'équipement culturel
 - OAP N°6 Dune de Narsot : à vocation principale d'habitat
 - OAP N°7 Montagnol Est : à vocation mixte (habitat, activités, loisirs)
 - 1AUy : Secteur à urbaniser à vocation principale d'activités à court terme (Périmètre OAP)
 - OAP N°8 Garriga Est : secteur destiné à une zone d'activités en entrée Sud-Est de Lacanau Bourg
 - 2AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à moyen et long terme
 - 2AUe : Secteur à urbaniser destiné à l'accueil d'équipement d'intérêt collectif à moyen et long terme
- Zones agricoles**
- A : Zone Agricole
 - AR : Secteur agricole en espace remarquable du littoral
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle protégée
 - Na : Secteur lié à la fréquentation de la plage et du Lac, destiné à accueillir des animations temporaires de Lacanau Océan ou lié aux concessions commerciales en bordures de plages
 - Nc : Secteur de dépôts
 - Ne : Secteur d'équipement d'intérêt collectif
 - Ngv : Secteur d'aire de grand passage (gens du voyage)
 - Nk : Secteur de campings en zone naturelle
 - Nn : Secteur de Loisirs de Pitrot
 - NR : Secteur des zones naturelles en espaces remarquables du littoral
 - Nz : Secteur du golf et du parc paysager de l'Ardilouse

Liste des emplacements réservés		
N°	Destination	Bénéficiaire
V-17	Création d'une piste cyclable vers le collège de Lacanau	Commune
O-6	Création d'une voirie de desserte et de sécurité reliant la ZAC l'Océan	Commune
O-4	Aménagement du carrefour entre la RD6 et la rue Léon Dominique	Commune
V-4	Voie d'accès zone UD à partir de l'avenue du Lac	Commune
V-5	Voie de désenclavement zone 1AU	Commune
V-1	Élargissement de la RD6	Commune
V-6	Élargissement de la RD 104 E4 à 16m et 17m	Commune
V-8	Équipement public	Commune
V-17	Création d'une piste cyclable vers le collège de Lacanau	Commune
V-9	Liaison douce pour piste cyclable entre Camping et Cosc	Commune
V-15	Passage piéton (parcelle DH 0202)	Commune
V-14	Agrandissement du cimetière de Lacanau Bourg	Commune
O-1	Parkings liés à la fréquentation des plages	Commune
O-5	Passage piéton pour accéder à la plage commune	Commune
V-3	Voie de désenclavement zone 1AU	Commune
V-3	Voie de désenclavement zone 1AU	Commune
V-10	Voies de désenclavement de la future zone 1AU de Jeanton	Commune
V-10	Voies de désenclavement de la future zone 1AU de Jeanton	Commune
V-11	Voies de désenclavement du Montagnol	Commune
V-12	Création d'une piste cyclable vers le futur quartier de la Cousteyre	Commune
V-13	Bâtiment patrimonial à réhabiliter et conserver (parcelle DH 0085)	Commune
O-3	Passage piéton impasse Henri Seguin	Commune
O-7	Voie de désenclavement du Huga Nord	Commune
V-16	Intention de voirie (parcelle DA 0051)	Commune
V-18	Élargissement de la voie du Chemin du vieux Port	Commune
V-18	Élargissement de la voie du Chemin du vieux Port	Commune



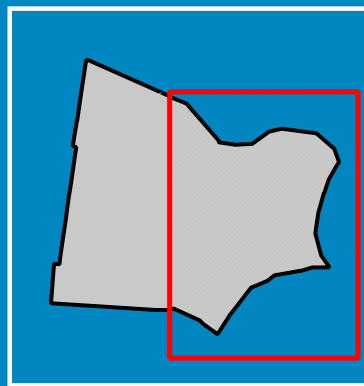
Département de la Gironde
Commune de LACANAU

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°2

PLAN DE ZONAGE
PLAN LACANAU EST 1/15 000

HISTORIQUE DES PROCÉDURES

- Révision générale approuvée le 11 mai 2017
- Révision allégée N°1 approuvée le 31 décembre 2019
- Modification N°1 approuvée le 18 septembre 2024
- Déclaration de projet valant mise en compatibilité N°1 approuvée le 17 novembre 2025



Avenue Louis Phibart,
13200 AIX-EN-PROVENCE

0 250 500 m